



## FOIRES ET MARCHES, LE RÔLE DU MAIRE

### Objectifs de la formation

**Le Maire gère son domaine public. Les fêtes foraines, les foires et les marchés font partie du paysage français.  
Les nouvelles règles de l'occupation du domaine public s'appliquent pour partie sur ces occupations**

### Public visé et prérequis

Tout Elu de collectivité territoriale.  
Absence de prérequis.  
Tous publics.

### Contenu de la formation

- Localisation du marché
- Mode d'exploitation des marchés
- Comment créer et gérer un marché
- Règles de l'occupation et d'attribution
- Les différents types de d'occupation
- La fête foraine

### Moyens et méthodes pédagogiques

La formation sera interactive et pratique avec des études de cas.  
L'éventuel caractère confidentiel des données partagées sera préservé.  
Supports remis au stagiaire.

### Évaluation/sanction de la formation

Evaluation à chaud des acquis de la formation  
Evaluation de la satisfaction de la formation par les stagiaires  
Attestation de fin de formation

### Durée de la formation et modalités d'organisation

**Durée :** 1 jour soit 6 h

**Date :**

**Horaires :** de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

**Lieu :**

**Groupe :** 4 à 15 stagiaires